

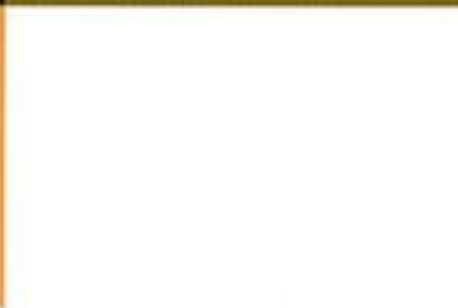


**CONSEIL DE QUARTIER  
DE MONTCALM**

**RAPPORT ANNUEL 2013**

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



**CONSEIL DE QUARTIER**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>5</b>
1.1 <i>Ses membres au 31 décembre 2013.....</i>	<i>5</i>
1.2 <i>Son fonctionnement.....</i>	<i>5</i>
1.3 <i>Participation du public aux assemblées.....</i>	<i>6</i>
1.4 <i>Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement.....</i>	<i>7</i>
<b>2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER.....</b>	<b>8</b>
2.1 <i>Plan d'action 2013-2016.....</i>	<i>8</i>
2.2 <i>Participation aux travaux sur les conseils de quartier.....</i>	<i>9</i>
2.3 <i>Animation dans le quartier.....</i>	<i>10</i>
2.4 <i>Représentations dans le quartier, à la Ville et autres instances.....</i>	<i>11</i>
2.5 <i>Visibilité du conseil de quartier.....</i>	<i>15</i>
2.6 <i>Le partage de la voie publique.....</i>	<i>15</i>
2.7 <i>Espaces verts.....</i>	<i>18</i>
2.8 <i>Patrimoine.....</i>	<i>19</i>
<b>3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF.....</b>	<b>20</b>
<b>4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>22</b>
4.1 <i>La participation à des organismes ou regroupements.....</i>	<i>22</i>
4.2 <i>Les autres participations.....</i>	<i>22</i>
<b>5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER.....</b>	<b>22</b>
<b>6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS.....</b>	<b>23</b>
<b>7. LES ÉTATS FINANCIERS 2013.....</b>	<b>24</b>

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le présent rapport annuel présente le portrait des activités réalisées au cours de l'année 2013, une année chargée et intense pour le conseil de quartier de Montcalm.

L'année 2013 a marqué le centième anniversaire de la fusion de Ville Montcalm à la Ville de Québec. Aussi, des activités commémoratives, à saveur historique, patrimoniale et littéraire, ont été organisées à cette occasion et ont obtenu un franc succès. Vous en connaîtrez les détails en consultant le point Animation dans le quartier.

Une semaine après les élections municipales, un référendum a eu lieu sur le projet du terrain Esso et le rejet de la proposition présentée par le promoteur Miradas a provoqué beaucoup de réactions et suscité beaucoup de commentaires, y compris des remarques désobligeantes sur la position du conseil de quartier dans ce dossier. Et pourtant.

Le message des résidants du secteur, à qui a été présenté le projet en mai 2013 et qui a été consulté ensuite en juin, n'a pas semblé être entendu par les autorités ni par le promoteur, peut-être à cause des représentations très fortes faites en faveur du projet par des acteurs n'ayant pas nécessairement voix au chapitre.

Prévoyant l'issue de la démarche, le conseil de quartier avait proposé au conseil d'arrondissement de poursuivre le travail de concert durant l'été 2013 pour arriver à un compromis acceptable. Au conseil d'arrondissement, il en a été décidé autrement et un référendum a effectivement été demandé par les résidants du secteur, mécontents des nombreux inconvénients liés au projet.

À la suite de ce référendum, la Ville a annoncé la création d'un comité chargé de réviser le processus de consultation publique. Aucun représentant des citoyens n'a été invité à y participer et, à ce moment-ci, nous sommes toujours en attente d'une proposition de ce comité.

On se souviendra que monsieur Sylvain Légaré, conseiller municipal de Val-Bélair, avait lui aussi annoncé la formation d'un comité de travail sur l'avenir des conseils de quartier, sans non plus que cette annonce faite en 2012 n'ait de suite.

Dans Montcalm, en 2013, d'autres consultations ont été organisées par le conseil et ont obtenu son aval sur les changements de zonage demandés. En effet, dans le cas des trois autres consultations menées par le conseil l'an passé, les recommandations ont toutes été favorables, car les changements requis faisaient consensus auprès des résidants. Vous trouverez des précisions au point sur les mandats confiés au conseil.

Malgré de graves conséquences sur les plans environnemental, social et économique, le gouvernement fédéral, à la demande des autorités de la Ville, a débloqué un budget de plus de 8 millions de dollars pour l'ouverture hivernale de la Côte Gilmour à la circulation automobile. Le conseil de quartier avait amorcé une démarche pour sensibiliser la population à cette décision, qu'il juge sans fondement. Trop tard probablement. Du côté des organismes de défense de l'environnement dont les ressources sont limitées, le dossier a été abandonné. Au grand regret de plusieurs.

Au cours de l'année, le conseil de quartier a poursuivi sa participation au comité vélo boulevard et à la Table de concertation des conseils de quartier de l'Arrondissement de

La Cité-Limoilou. À l'invitation de la Ville, il a également pris part au concours d'idées de design urbain, organisé de concert avec le ministère de la Culture et des Communications, en présentant sa vision du quartier lors d'une rencontre regroupant les candidats au concours et en participant au jury de sélection. Ce fut une expérience très appréciée.

Les personnes élues aux postes d'administrateurs cooptés en 2013 sont madame Hélène Charron, représentante de l'école Anne-Hébert, monsieur Denys Hamel, directeur général des Loisirs Montcalm et Louis Bernier-Héroux, chargé de projets pour l'organisme Accès transports viables.

Les autres personnes élues aux postes d'administrateurs sont mesdames Meriem Benchabane et Valérie Vergne et messieurs Maxime Lambert et Roger Poulin. Trois administrateurs n'ont pas renouvelé leur mandat. Il s'agit de madame Louise Dépatie et de messieurs Salim Haouari et Pascal Tremblay. Un grand merci à tous les trois pour leur contribution. Madame Dépatie poursuit sa collaboration sur les dossiers d'animation.

Je tiens à remercier également tous ceux qui ont participé aux travaux du conseil, incluant nos conseillers municipaux, madame Anne Guérette et monsieur Yvon Bussièrès. Leur support et leur présence aux réunions nous sont toujours très précieux. Merci également à messieurs André Martel, conseiller en consultations publiques, et Jean Beaudoin Lemieux, secrétaire de rédaction, pour leur soutien.

Cette année encore, le conseil de quartier a bénéficié de la contribution de monsieur Jean Ouellet, éditeur de Quartier Montcalm, qui réserve dans le journal un espace de diffusion sur la vie du conseil. Nous lui en sommes reconnaissants.

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le Plan d'action 2013-2016 du conseil, un comité a été mis sur pied afin d'élaborer une vision à long terme pour le développement du quartier, une étape préalable à la révision du Plan directeur qui date de 2001 et qui a été demandée par le conseil à la Ville de Québec. Le travail de ce comité devrait donner lieu à une série de consultation ciblée en 2014, notamment auprès des gens d'affaires et des organismes communautaires présents dans le quartier. Suivra, une consultation publique auprès de l'ensemble des citoyens de Montcalm. Nous comptons sur votre participation nombreuse à cet exercice qui permettra de présenter à nos interlocuteurs le portrait de l'environnement naturel et bâti dans lequel nous souhaitons vivre.

La présidente,



Lise Santerre

## 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1.1 Ses membres au 31 décembre 2013

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

#### Membres avec droit de vote :

Mme Meriem Benchabane	Administratrice (2015)
Mme Hélène Charron	Vice-présidente (cooptée) (2014)
Mme Lise Santerre	Présidente (2014)
Mme Jacquelyn Smith	Administratrice (2014)
M. Louis Bernier-Héroux	Administrateur (coopté) (2014)
M. Michel-Claude Demers	Administrateur (2014)
M. Denys Hamel	Secrétaire (coopté) (2014)
M. Maxime Lambert	Administrateur (2015)
M. Roger Poulin	Administrateur (2015)
M. Marc-André Bodet	Administrateur (2014)

Un poste de membre élu (résidante) est vacant.

#### Membres sans droit de vote :

Mme Anne Guérette	Conseillère, district électoral du Cap-aux-Diamants
M. Yvon Bussièrès	Conseiller, district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement

Par ailleurs, au cours de l'année 2013, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : MM. Salim Haouari, Pascal Tremblay et M<sup>me</sup> Louise Dépatie.

#### Secrétaire de rédaction :

M. Jean Beaudoin Lemieux	Secrétaire de rédaction
--------------------------	-------------------------

#### Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

M. André Martel	Conseiller en consultations publiques
-----------------	---------------------------------------

### 1.2 Son fonctionnement

#### Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration :

En 2013, outre l'assemblée annuelle et deux assemblées spéciales des membres, le conseil d'administration a tenu dix assemblées régulières et une assemblée spéciale. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et de ses comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses

idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui y habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

### **1.3 Participation du public aux assemblées**

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se réunit toujours en assemblée publique. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit aux Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest. Généralement, les assemblées se tiennent le quatrième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'assemblée.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». Il est possible d'obtenir la confirmation de la tenue d'une assemblée et les coordonnées de celle-ci en utilisant la « ligne d'information automatisée » de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou en composant le 418 641-6100.

De plus, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au [www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier).

#### **1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement**

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou  
Conseil de quartier de Montcalm  
399, rue Saint-Joseph Est, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : [conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca](mailto:conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca)  
Facebook : conseil de quartier de Montcalm

M André Martel, conseiller en consultations publiques  
Arrondissement de La Cité-Limoilou  
Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif  
Téléphone : 418 641-6101, poste 3114  
Courriel : [andre.martel@ville.quebec.qc.ca](mailto:andre.martel@ville.quebec.qc.ca)

## 2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

### 2.1 Plan d'action 2013-2016

Conscient de la désuétude de son plan d'action (échu depuis 2011) et soucieux de concentrer ces efforts, là où ils pourraient faire une différence, le conseil de quartier a décidé à l'automne 2012 de se doter d'un nouveau plan, ayant un horizon triennal.

Alors que nous arrivons au premier tiers de cette période de trois ans, les administrateurs trouvent toujours pertinent de concentrer leurs énergies à la poursuite des sept objectifs suivants :

1. Se donner une vision à long terme pour le développement du quartier;
2. Soutenir la mixité sociale de notre quartier;
3. Poursuivre l'amélioration du cadre bâti, patrimonial et environnemental de notre quartier;
4. Améliorer la contribution de notre conseil de quartier à la gouvernance municipale;
5. Raviver le sentiment d'appartenance des résidents de Montcalm;
6. Encourager l'émergence d'un usage optimal de la voie publique (partage entre les piétons, cyclistes, usagers du transport en commun et automobilistes);
7. Rehausser la visibilité médiatique du conseil de quartier.

Au cours du premier trimestre de 2013, le conseil de quartier a procédé à l'approbation du Plan et à sa diffusion auprès de ses partenaires. Au cours des mois qui ont suivi, les administrateurs ont pris un certain nombre de dispositions que nous résumeront dans l'ordre des objectifs qui précèdent.

1. *Au regard de la vision à long terme du quartier*, les administrateurs ont demandé l'aide des services concernés de l'arrondissement pour tracer un plan de travail et estimer les ressources requises à la mise à jour du plan directeur du quartier datant de 2001. Pour se préparer à cette mise à jour, les administrateurs ont pris sur eux de mettre sur pied un comité de travail pour se donner une vision du quartier. Après s'être donné un plan de travail en fin d'année, le conseil amorcera ses consultations en début de 2014. L'objectif étant d'avoir ce portrait du quartier pour l'automne de la même année;
2. *Sur la mixité sociale*, aucun travail n'a été entrepris en 2013;
3. Le conseil a tenu plusieurs consultations publiques qui lui ont donné l'occasion de réfléchir et de se questionner sur le cadre bâti souhaité dans le quartier. La plus exigeante fut sans aucun doute la consultation entourant l'avenir du terrain situé à l'intersection des avenues Cartier et René-Lévesque Ouest (l'îlot Esso). Fort de l'expérience acquise à cette occasion, les administrateurs ont cru bon de formuler une série de recommandations au conseil d'arrondissement à la suite de la tenue du référendum du 10 novembre 2013. Ces recommandations, qui comportaient diverses initiatives à prendre sur les court, moyen et long termes attendent toujours une réponse au moment de déposer ce rapport;



4. *Notre apport à la gouvernance municipale.* À l'inverse du précédent, cet objectif représente sans doute celui sur lequel nous avons le moins progressé au cours des douze derniers mois. Notre contribution à cette enseigne se limitant à relancer le conseiller municipal responsable de faire le bilan des travaux des premiers quinze ans des conseils de quartier et à nous porter volontaire pour éclairer les élus municipaux responsables d'étudier le processus entourant la tenue de référendum sur le territoire de la ville de Québec;
5. *Raviver le sentiment d'appartenance des résidents de notre quartier.* Avec la complicité de divers partenaires, le conseil de quartier est heureux de signaler que trois réalisations auront fait progresser cet objectif au cours de 2013. Notons tout d'abord la création et l'attribution d'un prix de reconnaissance pour les bons coups des résidents du quartier en matière de rénovation et d'aménagement paysager. En outre, la mise sur pied d'un circuit littéraire particulier pour Montcalm dans la promenade des écrivains aura été un succès de l'été 2013. Enfin, signalons une participation importante des résidents lors de l'assemblée générale annuelle (avril) dont l'animation avait été confiée à un historien venu expliquer dans quel contexte, en 1913, les citoyens de la ville de Montcalm décidaient de fusionner leur destin avec la ville de Québec;
6. *L'usage optimal de la voie publique* fut un objectif sur lequel les administrateurs auront eu l'occasion d'aiguiser leur réflexion au cours de l'année écoulée. Que ce soit lors de rencontres avec les fonctionnaires de l'arrondissement et des représentants de la SDC pour discuter de la problématique de stationnement, ou lors de la discussion entourant la finalisation des travaux entourant la piste cyclable de la rue Père-Marquette, les discussions furent soutenues et régulières;
7. *Le rehaussement de la visibilité médiatique du Conseil de quartier* aura aussi été une préoccupation constante des administrateurs. En plus de soumettre un article publié tous les mois dans une publication à large diffusion, la présidente du conseil a accepté plusieurs demandes d'entrevues et participé à quelques tribunes d'affaires publiques. Les administrateurs ont d'ailleurs accepté à leur dernière rencontre de l'année de participer à la mise sur pied d'un site mettant en valeur la vitalité de leur quartier. Cette initiative (monmontcalm.com) devant prendre forme au début de la prochaine année.

Les administrateurs sont d'avis que dans l'ensemble, le plan d'action demeure un guide approprié pour orienter les énergies disponibles une fois que toutes les autres priorités ont été assumées. Les travaux accomplis en 2013 sont substantiels et se poursuivront sur la même lancée en 2014.

## **2.2 Participation aux travaux sur les conseils de quartier**

Faisant suite aux travaux de trois groupes de travail mis sur pied par monsieur Sylvain Légaré, conseiller municipal de Val-Bélair et chargé de réformer les conseils de quartier pour en améliorer le fonctionnement, des recommandations ont été acheminées au Conseil exécutif de la Ville et adoptées par celui-ci en avril 2013. La première vise à mettre en place une procédure de consultation en amont sur les projets qui ont un impact direct sur les citoyens. Le conseil de quartier de Montcalm, comme bien d'autres conseils, demande en effet depuis longtemps que la Ville associe les citoyens le plus tôt possible lors de l'amorce de projets de modification réglementaire, en élargissant également cette pratique à d'autres dossiers, par exemple ceux des projets de développement immobilier public (équipement récréatif, PPU, etc.) et privé.

Fin 2012, monsieur Légaré avait annoncé la mise sur pied d'un comité de réflexion sur la mise en œuvre des recommandations retenues, mais il n'y a pas donné suite, à notre grande déception.

### **2.3 Animation dans le quartier**

#### **Concours de design urbain**

Avec l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec, la Ville veut donner au quartier Montcalm une signature culturelle. C'est pourquoi, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, elle a lancé un concours d'idées en design urbain en invitant les professionnels qui œuvrent dans le domaine du milieu bâti et de l'aménagement urbain à présenter un projet.

Le conseil de quartier de Montcalm a été convié à présenter sa vision du quartier lors d'une rencontre d'échanges, un cogito, réunissant les candidats et divers intervenants. Sous la forme d'un Prezi<sup>1</sup>, il a eu l'occasion de brosser un portrait de la population résidente et de vanter la qualité de vie exceptionnelle qu'offre le quartier.

Montcalm présente en effet une densité moyenne à visage humain, dispose d'un tel éventail de services de proximité. Il conjugue passé et présent, et possède un couvert végétal que plusieurs nous envient. Le transport actif y est plus important qu'ailleurs dans la ville et les citoyens veulent avoir leur mot à dire sur les projets qui touchent leur quartier. Ils veulent être consultés en amont des choix à faire. C'est l'essentiel du message livré aux candidats.

La présidente du conseil de quartier a également participé au jury de sélection chargé d'analyser et d'évaluer les projets soumis par les concurrents.

#### **Conférence de Réjean Lemoine à l'assemblée générale**

Pour célébrer le centième anniversaire de la fusion de Ville Montcalm et de la Ville de Québec en novembre 1913, le conseil de quartier de Montcalm a fait appel à monsieur Réjean Lemoine, historien et chroniqueur urbain bien connu des gens de Québec. Monsieur Lemoine a captivé les gens présents à l'assemblée générale en parlant, entre autres, des enjeux économiques de la fusion, si bien que d'autres conférences ont suivi sur le même sujet au cours des mois suivants. Pour l'occasion, madame Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou était présente, en remplacement de monsieur Régis Labeaume, officiellement invité à l'assemblée générale.

#### **Montcalm, souvenirs d'hier et d'aujourd'hui**

En mars 2013, l'organisme La Promenade des écrivains a obtenu une subvention de près de 10 000 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications.

Le conseil a contribué financièrement à la réalisation du projet « Montcalm, souvenirs d'hier et d'aujourd'hui », dont l'objectif est de faire connaître les lieux littéraires tout en mettant en valeur les sites du patrimoine bâti et environnemental du quartier Montcalm. Toujours dans la lignée du centenaire, le parcours présente des lectures publiques de textes originaux produits par des auteurs résidant dans le quartier.

---

<sup>1</sup> Logiciel de présentation animée combinant textes, images, vidéos et son.

Le lancement de « Montcalm, souvenirs d'hier et d'aujourd'hui » a été assuré lors d'une soirée-causerie réunissant messieurs John Porter et Réjean Lemoine sous le thème *Montcalm, d'art et d'histoire* au Musée national des beaux-arts du Québec. La salle était pleine. Les parcours ont été clôturés lors d'une seconde soirée-causerie intitulée *Montcalm : femmes en toutes lettres* durant laquelle deux écrivaines du quartier Montcalm ont présenté leur nouvel ouvrage : Esther Croft (*L'ombre d'un doute*, Éditions Lévesque) et Julie Stanton (*Mémorial pour Geneviève*, Éditions Les heures bleues).

Le parcours littéraire s'est déroulé entre mai et octobre (23 séances). Pour un coût minime, les participants ont découvert le quartier sous la plume d'auteurs reconnus. Avec la collaboration des Loisirs Montcalm, le conseil de quartier de Montcalm a fait distribuer une trentaine de billets gratuitement afin de permettre à tous de profiter de cette activité culturelle. Au total, près de 300 personnes ont participé à ces activités culturelles sur l'histoire de notre quartier.

### **Histoire de raconter**

Sur la lancée du 100<sup>e</sup> anniversaire de la fusion, encore une fois, le conseil de quartier de Montcalm a également confié un mandat aux Loisirs Montcalm afin de produire une brochure sur l'histoire du quartier dans la série « Histoire de raconter ». Un comité formé, notamment, de représentants des Loisirs Montcalm, de monsieur Réjean Lemoine, à qui la rédaction du document a été confiée et de Louise Dépatie, ex-membre du conseil s'est mis en place et la brochure devrait être disponible à la population à l'automne 2014. La Ville de Québec collabore au projet par une subvention dans le cadre de son programme d'aide aux projets issus de la mobilisation du milieu.

## **2.4 Représentations dans le quartier, à la Ville et autres instances**

### **Plan propreté**

À l'invitation de la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, le conseil de quartier a délégué une représentante du conseil d'administration à une première rencontre de travail concernant le plan triennal de propreté, partie intégrante du plan d'affaires de l'Arrondissement.

Cette rencontre avait pour objectif de recueillir les préoccupations du milieu, d'identifier les problématiques inhérentes à la question de la propreté, d'échanger des idées et de faire part des constats de l'administration municipale à ce sujet.

En prévision de l'élaboration du Plan triennal de propreté, des objectifs, des actions et des indicateurs de performances seront identifiés. Le plan devrait être rendu public en 2014 et des suivis sont prévus annuellement.

### **Ruelle Crémazie**

Au cours de la dernière année, deux rencontres ont eu lieu en avril et en juin avec des représentants de l'Arrondissement, les commerçants concernés, des membres du conseil de quartier et la conseillère municipale afin de résoudre le problème récurrent des bacs à déchets qui débordent ou qui ne sont pas ramassés dans la ruelle Crémazie.

La situation s'est améliorée en 2013, mais des plaintes de citoyens voisins de la ruelle ont encore été transmises aux autorités cette année et des pistes de solution à long terme sont à l'étude.

Le conseil de quartier de Montcalm a poursuivi ses représentations auprès des différents intervenants municipaux et continue de suivre de près le dossier pour qu'une solution satisfaisante et pérenne soit appliquée à cet endroit.

### **Piscine publique extérieure**

À l'initiative d'un citoyen du quartier, une pétition de plus de 1000 signatures a été déposée au conseil municipal de Québec dans le but de convaincre les élus de l'importance et de la volonté de la population de voir se construire une piscine publique extérieure de bonne dimension dans le quartier Montcalm. Le conseil de quartier de Montcalm a appuyé cette démarche dès ses débuts. En janvier 2013, il a envoyé une lettre demandant au maire d'inscrire au programme triennal d'immobilisations la construction de cette infrastructure. Le conseil de quartier a insisté sur l'importance de cet équipement qui manque dans Montcalm lors d'une présentation réalisée dans le cadre du concours de design urbain au printemps 2013 et en a aussi parlé dans un article publié dans la revue Quartier Montcalm au début de l'été 2013.

### **Projet-pilote de compostage**

Le 20 novembre 2013, Manon Morin du Service des travaux publics de la Ville de Québec est venue présenter le bilan du projet-pilote de compostage ayant eu lieu dans le quartier Montcalm dans les années précédentes. Ce bilan présentait les constats suivants : l'intérêt évident des résidents, une diminution de la participation dans le temps, l'arrêt du projet-pilote et l'absence d'autres projets de gestion des résidus alimentaires dans le quartier jusqu'à l'ouverture de l'usine de biométhanisation maintenant prévue pour 2018.

Regrettant que ce premier épisode positif de sensibilisation de la population n'ait eu aucune suite, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont demandé à la représentante de la Ville s'il était possible d'envisager des solutions alternatives pour les citoyens désirant poursuivre ou entamer une pratique de compostage domestique en attendant l'ouverture de l'usine de biométhanisation. La représentante de la ville ayant répondu par la négative (invoquant notamment l'existence de centres communautaires de compostage et leur coût élevé par tonne de matière, ainsi que les autres possibilités de compostage domestique comme les bacs individuels), le conseil d'administration a résolu d'envoyer une demande plus formelle à la Ville en vue de la mise sur pied d'autres alternatives de compostage. Cette demande invoque les possibilités de délais entourant la construction de cette usine et l'importance du compostage domestique dans tout plan municipal de développement durable.

En janvier 2014, la demande d'aide a été acceptée par l'Arrondissement et un projet de compostage communautaire verra le jour sous peu.

### **Patinoire au centre Lucien-Borne**

La patinoire familiale, sans bande, que la ville entretenait depuis quelques années derrière le centre communautaire Lucien-Borne n'avait pu être entretenue durant l'hiver 2012-2013 en raison des travaux majeurs dans la côte Sherbrooke-L'aqueduc. Des parents s'étant rendus compte que la Ville ne projetait pas de rendre à nouveau disponible cette patinoire pour l'hiver 2013-2014, ils se sont adressés au conseil de quartier de Montcalm pour connaître les intentions de la Ville et manifester leur désir de voir cette patinoire rouvrir. Le conseil de quartier a donc écrit une lettre à la Ville qui a confirmé l'intention de l'administration municipale d'abandonner l'entretien de cette

patinoire, notamment en raison de l'ouverture de l'anneau de glace sur les Plaines et de la proximité de la patinoire du Parc du musée.

Le conseil de quartier de Montcalm a réitéré l'importance que revêt cette patinoire pour les familles du quartier et verra s'il y a lieu d'entreprendre d'autres démarches pour l'année prochaine, selon les demandes et les réactions des résidants.

### **Modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**

Anticipant que le processus de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pourrait bientôt être réactivé et avant qu'une décision ne soit prise, le conseil de quartier a voulu interpeler le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT). Le conseil a invité le ministre Sylvain Gaudreault à profiter de cette occasion pour insuffler une nouvelle dynamique au développement municipal en considérant les citoyens et ceux qui les représentent comme des partenaires dans la prise de décision et non comme des obstacles à contourner.

Bien que dans certains cas très restreints de développement de projets publics indispensables, la possibilité de soustraire une part du territoire municipal à la nécessité de tenir un référendum puisse exister, le conseil a également signifié au ministre que l'institution de telles zones franches représente un potentiel d'éviction important des citoyens au lieu de favoriser leur implication. En ce sens, nous lui avons recommandé de ne pas donner suite aux propositions d'instaurer des zones franches et de conserver la possibilité pour les citoyens de demander un référendum sur un projet contestable. À notre avis, une meilleure piste de solution consiste à obliger d'abord les municipalités à consulter systématiquement les citoyens aussitôt que se forme l'évidence qu'un changement de zonage sera requis pour accueillir un projet.

À Québec, les conseils de quartier ont été créés dans les années 1990 pour permettre à la population d'exprimer ses besoins et ses préoccupations à l'égard des questions qui touchent le quartier. Ces instances permettent bien souvent de désamorcer les conflits et de trouver un terrain d'entente entre les parties. Une étude réalisée par mesdames L. Bhérer (Université de Montréal) et L. Quesnel (Université Laval) montre d'ailleurs que les consultations menées par les conseils de quartier débouchent beaucoup moins souvent sur l'ouverture d'un registre que lorsque les autorités municipales procèdent elles-mêmes à cette consultation sans faire appel au conseil de quartier<sup>2</sup>.

Nous pensons qu'il faut faire un pas de plus en matière de contribution des conseils de quartier à la gouvernance municipale en suscitant des échanges en amont des projets de développement et en associant leurs représentants plus étroitement aux dossiers d'importance pour tous (parcs, PPU, plans d'action, projets privés de développement immobilier, etc.).

Enfin, nous avons proposé au ministre notre collaboration s'il décidait de tenir une nouvelle ronde de consultation sur les modifications qui pourraient être apportées au projet de loi 47. Les conseils de quartier de la ville de Québec représentent un modèle de

---

<sup>2</sup> Laurence BHERER et Louise QUESNEL (2011), *Participation publique et réorganisation municipale : concilier l'inconciliable?* communication au 79<sup>e</sup> congrès de l'Acfas, Sherbrooke.

participation citoyenne inédit. Depuis près de 20 ans, ils ont développé une bonne expertise de la consultation publique qu'il serait intéressant de mettre à contribution.

La représentation du conseil de quartier de Montcalm a obtenu l'appui des autres conseils de quartier de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

### **Appui-cadre de référence sur le logement social**

Le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale (CSSS) a établi un cadre de référence concernant l'implication du CSSS dans le développement du logement social et communautaire. Le CSSS souhaite ainsi établir un dialogue avec ses différents partenaires du milieu. L'intervention en matière de logement relève du monde de l'habitation et des affaires municipales. Cependant, il apparaît essentiel au CSSS de participer aux efforts collectifs de développement du logement social et communautaire vu l'importance que revêt le logement comme déterminant de la santé. La mixité sociale étant l'un des objectifs du Plan d'action 2013-2016 dont s'est doté le conseil de quartier de Montcalm, celui-ci a donné son appui au cadre de référence sur le logement social du CSSS de la Vieille-Capitale.

### **Appui au mémoire sur les enjeux énergétiques du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste**

Le conseil de quartier de Montcalm a adopté une résolution en vue d'appuyer l'initiative du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste de présenter un mémoire dans le cadre des audiences publiques de la commission sur les enjeux énergétiques du Québec le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Dans son mémoire, le conseil de Saint-Jean-Baptiste soutient que la participation du citoyen au sein de son (éco) quartier est centrale pour l'amélioration de la qualité de vie, la vitalité économique et la protection de notre environnement. Aussi propose-t-il de revoir les choix d'aménagement urbain et de favoriser le commerce de proximité, le verdissement et le transport actif dans le but de réduire les gaz à effets de serre et d'atteindre une plus grande efficacité énergétique. Le conseil de quartier de Montcalm partage cette vision.

### **Silos à grain à l'Anse-au-Foulon**

Les médias nous apprenaient l'été dernier que la compagnie Arrimage Québec allait ériger deux silos d'une capacité de 35 000 tonnes pour l'entreposage de granules de bois à l'Anse-au-Foulon. Le lendemain de cette annonce, Arrimage Québec rencontrait les représentants des syndicats de copropriété regroupant les résidants de Mérici. Ceux-ci se sont dits inquiets des impacts du développement de nouvelles activités à cet endroit. La présidente du conseil de quartier de Montcalm a assisté à cette rencontre au terme de laquelle la compagnie a annoncé que les résultats de ses études d'évaluation des impacts seraient disponibles à l'automne.

Les études réalisées par Arrimage Québec ont été jugées très incomplètes et sans validation indépendante. En outre, aucune consultation publique n'a été menée par les autorités du Port de Québec dans ce dossier. Par conséquent, le conseil de quartier a adopté une résolution appuyant les demandes des représentants des citoyens membres du comité Vigilance Port de Québec. Cette résolution demande l'arrêt du projet de construction des silos à l'Anse-au-Foulon en attendant que les études d'impact et environnementales soient disponibles. Elle invite la Ville à s'assurer de la validité des études en question et à rendre publics les résultats.

Une seconde résolution d'appui aux représentants des citoyens a été adoptée. Elle demande aux autorités du Port de Québec de réaliser un véritable processus de consultation publique pour les projets futurs de la zone portuaire.

## **2.5 Visibilité du conseil de quartier**

### **Page Facebook**

Le conseil de quartier possède une page de communication avec les citoyens sur Facebook. Les activités du conseil y sont annoncées et les internautes peuvent nous laisser des messages par ce canal.

### **Quartier Montcalm**

Le conseil de quartier a poursuivi la publication, à une fréquence mensuelle, de courts articles présentant les activités du conseil ou sollicitant les commentaires des résidants. Avec Quartier Montcalm, le conseil de quartier profite d'un bon support médiatique très ciblé. Le journal est diffusé à 23 000 exemplaires. Il permet d'assurer au conseil une certaine visibilité auprès de la population du quartier.

### **S'afficher sur Internet**

Le conseil a adopté une résolution de contribution au membership d'un média en ligne qui sera lancé en 2014.

## **2.6 Le partage de la voie publique**

### **Le stationnement dans la zone 7**

À la suite de la demande formulée par le conseil auprès du directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, un groupe de travail a été mis sur pied et s'est réuni une seule fois (janvier 2013) en attendant les résultats d'une étude prévue en 2014 sur le stationnement dans Montcalm. Composé de représentants de la Ville, de deux membres du conseil de quartier, de la conseillère municipale et du directeur de SDC, son mandat devait comporter quelques volets :

- prendre connaissance de l'état de la réflexion;
- explorer comment aborder la problématique dans le quartier Montcalm;
- mettre l'accent sur la situation dans la zone 7 ayant l'avenue Cartier pour axe principal.

Des échanges de cette première rencontre ont émergé plusieurs évidences :

- les difficultés que nous vivons comme résidants ou commerçants ne sont pas spécifiques à la rue Cartier. On les perçoit aussi sur plusieurs autres rues commerçantes de la haute et de la basse ville;
- démêler les causes et les effets demandera un certain temps et plusieurs études. À titre d'exemple, voici quelques questions sans réponse pour l'instant : la rareté des stationnements pour les résidants se produit-elle le matin à l'heure des livraisons? La pression diurne et nocturne sur les stationnements payants et mixtes (vignettes et parcomètres) est-elle constante? Quelle est la proportion des stationnements privés et publics dans le périmètre visé?

- les enjeux de circulation et de stationnement ne sont pas les mêmes, mais ils sont intimement liés;
- le plan de mobilité durable devrait inmanquablement favoriser les transports publics et actifs, ce qui risque de réduire encore un peu plus l'accessibilité du quartier au moyen de l'automobile;
- il faudra probablement établir une problématique d'ensemble au niveau de l'arrondissement (et peut-être même de la ville) avant de pouvoir dégager une ou des pistes de solutions qui seraient viables sur le terrain.

Dans ces circonstances, les administrateurs se sont montrés intéressés de reprendre les échanges lorsque les résultats de l'étude sur le stationnement seront disponibles et que la Politique de circulation et de stationnement, actuellement en préparation à l'Arrondissement, sera adoptée.

### **Projet de vélo boulevard**

En janvier 2013, le conseil a adressé à la Ville et au Centre culture et environnement Frédéric Back une lettre leur demandant qu'une entente intervienne entre les deux parties sur la question du passage pour les vélos au centre Frédéric Back. Le dossier est à suivre.

Par ailleurs, le conseil a appuyé la demande de l'école Anne-Hébert, réclamant à la Ville l'installation d'arrêts obligatoires à l'intersection des rues Moncton/Père-Marquette et Murray/Père-Marquette pour la sécurité des piétons, ce qui fut fait.

### **Allongement de la phase piétonne des feux de circulation**

Le conseil est régulièrement sollicité par les citoyens de Montcalm de faire des représentations auprès de la Ville afin que les feux de circulation soient ajustés aux besoins des piétons. Le conseil profite de toutes les occasions qui lui sont données pour rappeler que si la Ville souhaite favoriser le transport actif et un meilleur partage de la voie publique, il conviendrait qu'elle ajuste sa gestion des phases piétonnes des feux de circulation afin de rendre la marche plus attrayante et sécuritaire. De tels ajustements s'imposent, particulièrement dans les secteurs à forte densité comme le quartier Montcalm.

Cette année, le conseil de quartier s'est penché sur la question en examinant les pratiques de gestion du trafic piétonnier dans d'autres villes ainsi que les pratiques en cours dans la ville de Québec. Parmi les sujets d'étude, figurent notamment le temps alloué aux déplacements piétons ainsi que les techniques de priorisation des piétons aux intersections. La documentation permettra de mettre en perspective, de façon qualitative, la situation piétonne à Québec.

### **Suppression des traverses pour piétons sur l'avenue de Salaberry**

À l'automne 2013, la Ville a supprimé les traverses pour piétons sur l'avenue de Salaberry. En même temps qu'un citoyen interpelait le conseil à ce sujet, monsieur Étienne Grandmont, directeur général d'Accès transports viables, adressait une demande à la Ville pour s'informer des raisons du retrait de la signalisation sur cette avenue à l'angle de la rue Richelieu. Monsieur Grandmont s'inquiétait de ce retrait et de l'impact que cela aurait sur la sécurité des piétons dans le secteur.



La réponse de la Ville a été que le passage piétonnier n'était pas règlementaire, car celui-ci est situé à moins de 100 mètres d'un feu de circulation.

À son tour, le conseil de quartier a adressé une lettre aux autorités responsables pour demander la remise en place de la traverse piétonne et de la signalisation en arguant que l'intervention de la Ville dans ce dossier devait viser à rendre l'artère sécuritaire pour les piétons autant que pour les automobilistes, plutôt que de la faire disparaître. Il n'a reçu aucune réponse à cet effet.

### **Ouverture hivernale de la Côte Gilmour**

À l'automne 2012, Le Soleil publiait une nouvelle voulant que le maire de la Ville ait fait une demande aux instances fédérales afin que la Côte Gilmour soit accessible douze mois par année. Le conseil de quartier de Montcalm a alors adopté une résolution demandant à la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) d'agir en conformité avec son mandat de préservation et de mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille et de maintenir la Côte Gilmour fermée en hiver.

La CCBN a en main plusieurs études démontrant que des travaux majeurs et très coûteux sont nécessaires pour rendre la Côte Gilmour accessible aux automobilistes en hiver sans toutefois que la démonstration des bénéfices de cette ouverture sur le plan de la mobilité et du transport soit faite par les autorités, comme le signale le rapport synthèse de ces études<sup>3</sup>. Certains effets des travaux requis et de l'entretien hivernal sur l'environnement seraient difficiles à atténuer et vont à l'encontre de la Politique de développement durable de la CCBN.

L'ouverture à la circulation automobile l'hiver priverait de nombreux usagers du parc d'un espace sécuritaire pour le sport et les activités de plein air. Enfin, ce n'est pas en ouvrant une nouvelle voie de circulation qu'on réussira à réduire le flot de circulation automobile, comme la Ville de Québec cherche à le faire avec son Plan de mobilité durable. Le conseil de quartier pense que le projet d'ouverture de la Côte Gilmour est en totale contradiction avec les visées de mobilité et de développement durables de la Ville et que la façon de gérer ce dossier est un pur gaspillage de fonds publics.

À la suite du lancement d'une pétition par deux boutiques de course du quartier, le conseil a pris l'initiative de mettre aussi en ligne une pétition. Avant que les médias aient pu être informés de cette action, le premier ministre, monsieur Stephen Harper, a fait l'annonce au début du mois d'août 2013 d'un investissement majeur du gouvernement canadien (8,2 millions de dollars) pour la réfection de la côte et la construction d'un sentier pour piétons et cyclistes.

La Ville annonce pour sa part qu'elle assumera les coûts annuels de 300 000 \$/année pour son entretien. Avis aux résidants concernés, les automobilistes seront tenus de tourner à gauche sur la rue De Bougainville plutôt que d'entrer dans le parc.

Comme à cette étape, il s'agit d'une décision qui semble difficile à renverser et que le mandat de protester contre l'ouverture hivernale de la Côte Gilmour dépasse de loin sa mission, le conseil n'a pas voulu aller plus loin dans ses représentations auprès des autorités de la CCBN, de la Ville de Québec et du gouvernement fédéral, qui appuient

---

<sup>3</sup> Voir <http://www.ccbn-nbc.gc.ca/media/upload/documents/communiques/CoteGilmour-rapportTPSGC-octobre2011-Internet.pdf>, p. 9.

unanimentement le projet. Il a invité les citoyens préoccupés par cette question à s'adresser à leur députée de Québec à la Chambre des communes, madame Annick Papillon ([annick.papillon@parl.gc.ca](mailto:annick.papillon@parl.gc.ca)), afin qu'elle-même porte le message.

### **Suppression d'un viaduc boulevard Champlain**

Le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-blanc-Colline-Parlementaire a réagi à l'annonce de la suppression d'un viaduc boulevard Champlain et de l'ajout d'un passage à niveau sur le boulevard Champlain prévu dans le cadre du projet de réaménagement de la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain. Il a fait valoir auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, que cette modification entraînerait des problèmes de circulation à cet endroit et des problèmes de sécurité relativement aux conflits d'usage entre les automobilistes et le transport ferroviaire.

Par résolution, le conseil de quartier de Montcalm a donné son appui à la démarche du conseil de quartier voisin, qui a demandé de rencontrer le ministre pour connaître l'état d'avancement de ce dossier et les solutions envisagées pour en réduire les impacts. De son côté, le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) a rendu public un rapport indiquant qu'il n'est pas favorable au scénario tel que proposé. (<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape299.pdf>).

### **Demande de déneigement sur Murray**

Suite à une plainte venant d'un citoyen de l'avenue Murray concernant les opérations de déneigement qui pénalisent d'une année à l'autre les résidents du côté est de la rue, le conseil de quartier a acheminé une demande de renseignement auprès du Service des travaux publics pour comprendre la situation décrite et voir si des changements pourraient être proposés.

Les services municipaux responsables de l'entretien hivernal doivent malheureusement travailler avec de la machinerie imposante et la configuration des rues du quartier qui sont plus ou moins larges. Une routine de déneigement a donc été élaborée pour maximiser l'efficacité des opérations de déneigement tout en minimisant les coûts associés. Des analyses seront faites, mais il semble très difficile de réaménager la routine établie pour alterner l'amoncellement des bancs de neiges lors des opérations de déneigement.

## **2.7 Espaces verts**

### **Mémoire sur le Plan de conservation pour le site patrimonial de Sillery**

En mars 2013, les administrateurs ont déposé un mémoire qui résume le point de vue du conseil de quartier quant aux orientations soumises à la consultation par le Conseil du patrimoine culturel du Québec au regard de la conservation de ce site qui jouxte immédiatement notre quartier. À l'issue des consultations, des recommandations ont été faites au ministre titulaire du ministère de la Culture et des Communications. Certaines reprennent presque textuellement des points de vue soumis par écrit et explicités lors de notre participation aux audiences publiques. Les orientations que le ministre a publiées par la suite viendront baliser la marge de manœuvre de la Ville de Québec dans l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) qui sera déterminant pour l'avenir de cet arrondissement qui forme un prolongement naturel du quartier Montcalm.

### **Plan de lutte aux îlots de chaleur**

Dans le cadre d'une réflexion sur le problème grandissant des îlots de chaleur en milieu urbain, la direction de l'Arrondissement a invité plusieurs organismes du milieu, préoccupés par la qualité de vie des citoyens, à deux rencontres exploratoires concernant ce problème.

Même si le quartier Montcalm est très bien pourvu en espaces verts et proportionnellement beaucoup moins couvert de bitume et de béton que les quartiers Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Sauveur, le conseil de quartier a jugé bon d'y déléguer un représentant pour y exprimer nos préoccupations et nos idées de politiques à promouvoir pour diminuer le phénomène.

Le problème des îlots de chaleur, produits par l'emmagasinage de chaleur dans les matériaux de construction et les infrastructures routières de la ville, combiné à une proportion trop faible de verdure, préoccupe de plus en plus les services de santé publique qui y associent des problèmes de santé chez la population résidante des quartiers centraux.

Lors de la deuxième rencontre, plus de 70 participants venant de 25 organismes/institutions publiques et 9 services municipaux, ont identifié ensemble autour de 47 actions qui pourraient être menées par les pouvoirs publics à différents échelons, les citoyens ou les propriétaires de résidences ou d'immeubles. Ces actions ont ensuite été analysées afin d'en déterminer le coût et les délais d'implantation. Sur la base de cette réflexion, la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et ses différents services élaboreront un Plan de verdissement des îlots de chaleurs assorti de programmes d'action, notamment des campagnes de sensibilisation auprès de la population.

## **2.8 Patrimoine**

### **Programme de reconnaissance – 1<sup>re</sup> édition**

Le conseil a lancé la première édition du *Programme de reconnaissance des bons coups en rénovation extérieure et en aménagement paysager* dans le quartier Montcalm en 2012. On se rappelle que ce programme vise à favoriser l'embellissement général du quartier, à stimuler les initiatives d'aménagement et de rénovation, et également à développer un sentiment d'appartenance et de fierté parmi les résidents.

Certificats calligraphiés par la Boutique de l'écriture et certificats-cadeaux offerts par La Quincaillerie Crémazie et La ferme Bédard et Blouin ont été remis aux lauréats lors de la soirée annuelle Vins et Fromages des Loisirs Montcalm à laquelle les gagnants ont été invités à participer par le conseil de quartier de Montcalm.

<b>Les lauréats 2012-2013</b>	
<b>Volet entretien et rénovation</b>	<b>Volet aménagement paysager</b>
Monsieur Marc Caron de l'avenue de Lévis	Mme Danielle Barras et Lucie Desrosiers de l'avenue des Érables
Monsieur Yvan Gauthier du chemin de l'Anse	Mme Laure-Anne Dupuy de l'avenue Belvédère

Piloté cette fois-ci par les Loisirs Montcalm, le programme en sera à sa deuxième édition en 2014, avec la collaboration des membres du club de photos Dimensions, qui ont sillonné les rues du quartier Montcalm l'été dernier et ont photographié les résidences se démarquant du point de vue de l'aménagement paysager ou de la rénovation extérieure. Plus d'une centaine de photos feront l'objet d'une attention spéciale de la part du comité qui a été formé pour le choix des grands gagnants 2013-2014.

### **Rencontre avec la Commission de l'urbanisme et de l'aménagement**

Suite à une demande de dérogation mineure sur l'avenue Brown et à la question d'une citoyenne concernant une décision prise par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUC) en matière d'architecture et d'implantation, le conseil de quartier a demandé une rencontre avec la CUC. Cette demande a été faite conjointement avec les conseils de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire, de Sillery, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Sacrement. La rencontre est prévue pour le début 2014. Elle a pour objectifs de préciser le mandat et le rôle de la Commission et de voir quels sont ses outils de travail. Ce sera une occasion de mieux comprendre et d'échanger sur les critères de qualité des projets évalués par la CUC et sur la façon dont les enjeux comme ceux de la densification et de l'intégration architecturale dans les quartiers centraux interviennent dans les décisions rendues.

### **Requalification du secteur Belvédère/René-Lévesque**

Les objectifs de l'étude de requalification sont les suivants : dresser un portrait fidèle du secteur, identifier les potentiels et contraintes, émettre des recommandations à la Ville et enfin, évaluer les possibilités d'aménagement pour les terrains vacants. L'objectif visé est d'adopter un nouveau zonage répondant orientations de la Ville en matière de développement pour le secteur tout en tenant compte des préoccupations des citoyens.

La rencontre de présentation de l'étude de requalification déposée à la Ville début 2013 ayant été reportée à deux reprises, le conseil de quartier de Montcalm n'a pas encore eu l'occasion de transmettre ses commentaires aux autorités sur les résultats de cette étude.

## **3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Conformément à la politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2013, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage et d'urbanisme qui concernent le quartier Montcalm. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant fait état des dossiers traités par le conseil en 2013.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation publique Urbanisme et zonage	Hauteur autorisée dans la zone 14051Hb (projet du 1136, avenue De Salaberry) R.C.A.1V.Q. 142 – quartier Montcalm 2013-03-26	Le conseil a recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la hauteur autorisée dans la zone 14051Hb R.C.A.1V.Q. 142.	Semblable à la recommandation.
Consultation publique Urbanisme et zonage	Critères applicables aux plans de construction et à l'approbation de plans de construction et à l'occupation d'un bâtiment sur le territoire formé principalement du lot 1 303 388 (75, boulevard René-Lévesque Ouest) R.C.A.1V.Q. 154 et 158 – quartier Montcalm 2013-05-28 2013-06-18	Le conseil a recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou le statu quo, c'est-à-dire ne pas accepter la demande de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction et à l'approbation de plans de construction et à l'occupation d'un bâtiment sur le lot 1 303 388, R.C.A.1V.Q. 154 et 158.	Le conseil d'arrondissement a approuvé le projet de modification à la réglementation. Toutefois, à la suite d'un référendum, le projet de modification a été rejeté.
	Permission et demande d'occupation sur les lots 2 870 788, 2 870 789 et 2 870 790 (clinique de psychologie, 432, boulevard René-Lévesque Ouest) R.C.A.1V.Q. 147 et 148 – quartier Montcalm 2013-06-18	Le conseil a recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et à une demande d'occupation sur les lots 2 870 788, 2 870 789 et 2 870 790, R.C.A.1V.Q. 147 et 148	Semblable à la recommandation
Consultation Urbanisme et zonage	Permission et une demande d'occupation sur le lot 1 304 220 (1010, avenue des Braves) R.C.A.1V.Q. 149 et 157 – quartier Montcalm 2013-09-24	Le conseil a recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et à une demande d'occupation sur le lot 1 304 220 (1010, avenue des Braves) R.C.A.1V.Q. 149 et 157 – quartier Montcalm	Semblable à la recommandation.
Travaux publics	Présentation du bilan du projet pilote de collecte des résidus alimentaire 2013-11-20	Information	s. o.

## 4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE D'ADMINISTRATION

### 4.1 La participation à des organismes ou regroupements

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2013, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Organismes ou regroupements	Délégation
Conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert	M <sup>mes</sup> Louise Dépatie et Hélène Charron
Table de concertation des présidents et présidentes des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou	M <sup>me</sup> Lise Santerre
Comité vélo boulevard	MM. Jérôme Jolicoeur (jusqu'en mars 2012), Pascal Tremblay et M <sup>me</sup> Jacquelyn Smith
Étude de requalification de l'intersection Belvédère René-Lévesque	MM. Pascal Tremblay et Guy Boivin

### 4.2 Les autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2012, les membres ont participé à des activités tenues par les organismes suivants :

- Participation à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

## 5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyens (es) qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent de deux périodes de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2013, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

- Parc du Musée, exerciceur
- La vengeance des duchesses
- Horloge chronométrique
- Côte Gilmour

- Terrains Esso, Irving, Shell, IGA, ancien garage Bérubé
- Projet de construction sur l'avenue Brown
- 65, chemin Sainte-Foy
- Fonctionnement du conseil de quartier
- Taxation municipale
- Traverses piétonnes
- Coteau Sainte-Geneviève
- Maison incendiée sur le chemin Sainte-Foy, à proximité de l'avenue Cartier
- Protection du 338, Grande Allée Ouest
- Terrasses sur l'avenue Cartier et circulation sur les rues avoisinantes

## 6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, les membres du conseil qui représentent le quartier disposent d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'Arrondissement ou à la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2013 :

- Stationnement sur la rue Père-Hiral
- Comité projet de design urbain pour le secteur de l'avenue Cartier
- Programme des ruelles environnementales
- Intersection des Braves et Belvédère
- Plans directeurs des quartiers
- Ruelle Crémazie
- Vélo boulevard
- Bar Quartier de Lune
- Nouveaux districts électoraux et noms
- Stationnement en façade
- RTC, parcours 300
- Anciens terrains Esso et Irving
- Programme triennal d'immobilisations 2014-2016
- Les 100 ans de Montcalm
- RTC et service de transport de proximité
- Vision d'avenir de l'avenue Cartier
- Gestion des ordures
- Anneau de glace réfrigéré sur les plaines
- Patinoire Lucien-Borne
- Étude de requalification René-Lévesque/Belvédère
- PTI 2014-2016 : YWCA, réfection des trottoirs, réseau cyclable
- Évaluation des besoins en piscine pour l'ensemble de la ville

**7. LES ÉTATS FINANCIERS 2013****LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM****BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	1744	1249
Subvention à recevoir	1400	
	<u>3144</u>	<u>1249</u>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs	0	600
Compte à payer	75	
Autres engagements à verser	1602	200
	<u>1677</u>	<u>800</u>
<b>Actif net</b>		
Sommes non affectées à la fin de l'exercice	<u>1467</u>	<u>449</u>
Passif et actif net	<u>3144</u>	<u>1249</u>

**Au nom du conseil de quartier de Montcalm :**

---



---



## LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE  
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1500	1500
Projet – subvention Ville de Québec	4300	
Subventions – Autres	72	
	<u>5872</u>	<u>1500</u>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement (rédaction et autres frais)	860	1124
Frais financiers	165	
Soutien à divers projets	3829	
	<u>4854</u>	<u>1124</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>1018</b>	<b>376</b>
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	<u><b>449</b></u>	<u><b>73</b></u>
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<u><b>1467</b></u>	<u><b>449</b></u>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2013

### Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 22 mai 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Montcalm**.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

### Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

### Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.